

MUTUELLE:

QUAND TOMBENT LES FEUILLES !

En automne les feuilles tombent... des arbres ... des impôts locaux avec leurs lots d'augmentations ; Celles de la paye sont tristement stables. Une autre va parvenir prochainement chez les mutualistes de la MG : elle annonce le niveau de cotisations pour 2005.

La cotisation « complémentaire santé »

Depuis qu'elle n'est plus proportionnelle aux salaires, cette cotisation doit, en principe, évoluer comme le PMSS (plafond mensuel de la Sécurité Sociale) soit 1,80%. C'est loin d'être le cas !

L'augmentation de base sera de près de 4%

Pour les adhérents ayant moins de 25 ans d'ancienneté à la MG elle sera encore plus forte.

Les raisons évoquées :

- L'augmentation des dépenses de santé
- La loi sur l'assurance maladie prévoyant – entre autres – une diminution des prestations de la sécu avec les conséquences en matière de transfert vers les complémentaires.

Tout cela est incontestable mais est-ce à nous de subir les effets de cette situation dont nous sommes les victimes ? Certes NON !

**En 3 ans – de janvier 2002 à janvier 2005 la cotisation Mutuelle santé
aura augmenté de plus de 22%
ET NOS SALAIRES, ET NOS PENSIONS ?**

La cotisation Incapacité/invalidité pour les actifs

Les congés longue maladie, longue durée, les mises en invalidité sont de plus en plus nombreux. Au lieu d'agir pour faire payer les responsables, autrement dit, les employeurs, la MG taxe les salariés.

A l'AG de juin 2004 la majorité du Conseil d'Administration proposait une prestation de 30% au lieu de 40% du Traitement Indiciaire Brut en cas de passage à ½ traitement pour maladie. Battu à l'AG, le CA décidait d'attendre le lendemain des élections professionnelles à la Poste (tiens, tiens !) pour décider... d'augmenter la cotisation.

Elle passera de 0,73% à 1% du Traitement Indiciaire Brut

| Cotis pour un salaire de : | Avant le 1/7/01 | Au 1/7/01 | 1/7/03 | Au 1/1/05 |
|----------------------------|-----------------|-----------|---------|-----------|
| | 0,45 % | 0,61 % | 0,73 % | 1% |
| 1200 € | 5,40 € | 7,32 € | 8,76 € | 12 € |
| 1500 € | 6,75 € | 9,15 € | 10,95 € | 15 € |
| 2000 € | 9 € | 12,20 € | 14,60 € | 20 € |

Soit une augmentation de 122,22% en 3 ans ½ !

Lutter pour une Sécurité Sociale de haut niveau

L'application de la nouvelle loi sur l'assurance maladie va bientôt produire ses effets néfastes. Moins de remboursements c'est plus de cotisation mutuelle ou moins de soins pourtant nécessaires. Rien n'est définitif. Avec la CGT poursuivons la lutte pour une Sécu de haut niveau.

Faire payer les employeurs

Conditions de travail, changements de services, cadences, stress voire harcèlement sont les principales causes de la dégradation de la santé des personnels. Personne ne peut sérieusement le nier aujourd'hui.

Les responsables doivent payer, pas les victimes.

LA CGT revendique une participation financière de l'employeur à hauteur de :
. **50% minimum de la cotisation santé (c'est la situation du privé).**
. **1,5% du salaire brut pour l'ensemble des prestations prévoyance.**

RIEN - ni le statut de la Fonction publique, ni le code de la sécu ni celui de la mutualité – **N'INTERDIT** aux employeurs de participer à la cotisation, même individuelle, du personnel. La Présidente de la MG le reconnaissait lors d'une rencontre, en octobre, avec notre fédération.

La CGT souhaite une action convergente de la Mutuelle Générale voire des mutuelles de la Fonction publique et de toutes les forces organisées qui voudront s'y joindre pour exiger la participation des employeurs publics.

AGISSEZ AVEC LA CGT :

LES EMPLOYEURS DOIVENT PAYER !

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 - C.C.P. Paris 20376 D

<http://www.cgt-ptt.fr> - e-mail : fede@cgt-ptt.fr SOCIAL: social@cgt-ptt.fr